



Locataires bruyants puis-je dénoncer le bail ?

Par **rital81**, le **04/08/2012 à 08:28**

Bonjour, j'ai un locataire qui a un bail de 1 an qui arrive à expiration au mois d'octobre, ce locataire paye tous ces loyers comme il faut, cependant depuis environ 6 mois il loge une personne qui nous rend la vie impossible à nous et aux autres locataires de l'immeuble, en effet à tous les deux mais surtout l'invitée, boivent toute la journée et ça fini le soir par tapage nocturne, engueulade, on en est même arrivés aux menaces avec gendarmes et tout, ils ont été internés tout les deux, lui est rentré une semaine après en s'excusant et promettant de partir et que son amie ne reviendrait plus, mais voilà que hier soir elle débarque et c'est reparti de plus belle... puis je dénoncer le bail qui arrive à échéance en octobre en sachant que dessus j'avais marqué durée un an ou est-ce trop tard, comment puis-je me sortir de cette galèrernMerci de votre aide...

Par **edith1034**, le **04/08/2012 à 08:44**

à vous lire c'est un bail meublé
vous pouvez invoquer une cause réelle et sérieuse
vous pouvez dénoncer le bail dans les conditions prévues par la loi
pour tout savoir
<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

Par **rital81**, le **04/08/2012 à 08:55**

Bonjour edith1034, non il n'est pas meublé mais puis-je utiliser cette cause ?

Par **edith1034**, le **05/08/2012** à **15:06**

oui en bail vide aussi mais le juge risque de sermonner vos locataires et de refuser de résilier le bail rnrnpour tout savoir sur le bail d'habitationrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **rital81**, le **07/08/2012** à **13:16**

ok merci pour vos conseils...